

AMBASSADE DE GRECE

Note no: AS 659

Ottawa, le 19 juillet 1995

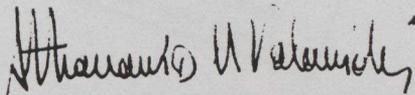
Excellence,

J'ai l'honneur d'accuser réception de la Note de votre Excellence no. TPS 0138 datée Juin 23, 1995 qui est libellée comme suit:

"Voir la Note du Canada du 23 juin 1995"

J'ai l'honneur de confirmer que les propositions exposées dans la Note de votre Excellence no TPS 0138/23.6.95 sont agréées au Gouvernement de la République Hellénique ainsi que ses appendices, dont les versions française et anglaise font également foi, et cette réponse constituent, entre nos deux Gouvernements un Accord qui entrera en vigueur à compter de la date de cette réponse.

Je saisis cette occasion pour vous renouveler, Excellence, les assurances de ma très haute considération.



Athanassios M. Valassidis
Chargé d'Affaires a.i.,

L'honorable André Ouellet
C.P., C.R., député
Ministre des Affaires étrangères
Ottawa